



# Circulaire d'information

## HABILITATION ELECTRIQUE BO/HO

### Points de vigilance

1 La norme NF C 18-510 fixe le type d'habilitation que les salariés confrontés à un risque électrique doivent posséder en fonction des tâches qu'ils effectuent. Vous devez respecter les exigences de la norme.

2 Avant de délivrer l'habilitation au salarié, vous devez tenir compte des critères suivants : ses compétences techniques, sa connaissance de l'ouvrage, de l'installation ou du matériel, sa compétence en matière de prévention du risque électrique, ses éventuelles restrictions médicales, la compatibilité de son comportement avec l'exécution des opérations en toute sécurité.

De plus vous devez vous assurer que la formation théorique et pratique correspondant à l'habilitation et les compétences acquises par l'intéressé correspondent au(x) symbole(s) visé(s), et que le champ d'application de l'habilitation est convenablement cerné, notamment, qu'il ne risque pas de placer le titulaire dans une situation pour laquelle il n'aurait pas été formé ou informé.

3 Vous devez veiller à faire apparaître les bons symboles sur l'habilitation. Pour le courant alternatif :

- 1<sup>er</sup> caractère :
  - B = basse tension (50 à 1000 V) et TBT = 0 à 50 V
  - H = haute tension (HTA 1000 à 50 000 V et HTB > 50 000 V)
- 2<sup>e</sup> caractère :
  - 0 = pour un exécutant non-électricien ou un chargé de chantier
  - 1 = pour un exécutant électricien
  - 2 = pour un chargé de travaux électricien
  - R = intervention basse tension, entretien et dépannage
  - S = intervention basse tension, remplacement et raccordement
  - E = opérations spécifiques
  - P = opérations sur installations photovoltaïques
  - C = consignation
- 3<sup>e</sup> caractère :
  - V : travaux réalisés dans la zone de voisinage
  - T : travaux sous tension
  - N : nettoyage sous tension
  - X : opération spéciale

4 Vous devez réexaminer l'habilitation au moins une fois par an, ainsi qu'en cas de modifications du contexte de travail du salarié telles que mutation de l'habilité avec changement du signataire du titre, changement de fonction, interruption de la pratique pendant une longue durée (6 mois), modification de l'aptitude médicale, constat de non-respect des prescriptions régissant les opérations, modifications importantes des ouvrages ou installations, évolution des méthodes de travail, évolution de la réglementation.

**Pour aller plus loin sur le sujet**

# HABILITATION ELECTRIQUE BO/HO

---

NF C 18-510

(Mentions obligatoires)

Titre d'habilitation n°

Remis à M. ....

Classification : .....

Poste occupé : .....

Entreprise : .....

à : (localité) .....

Lieu d'affectation, secteur géographique autorisé :

Niveau d'habilitation : BO/HO

Tâches autorisées :

- Interventions et travaux non électriques en BT
- Travaux non électriques en HT

**Le titulaire**

(Nom et signature)

**Pour l'employeur**

Fonction : .....

Date et lieu : .....

Signature .....

L'UTE, l'OPPBTP, les centres de formation proposent des modèles d'habilitation